



Retraités
du ministère
de la Justice

OFFRE MMJ-RÉFÉRENCE RETRAITÉS 2026
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**UNE VIE AU SERVICE
DE LA JUSTICE,**

**UNE MUTUELLE
AU SERVICE DE MA
RETRAITE.**

La Mutuelle d'un Monde plus Juste.


La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité

MA SANTÉ ÉVOLUE, MES



Chère adhérente, cher adhérent,

Notre mutuelle protège depuis plus de 80 ans les agents du ministère de la Justice. Cette longévité témoigne de notre engagement et de la qualité de nos services. À vos côtés tout au long de votre vie active, nous souhaitons désormais continuer à vous accompagner avec la même proximité durant votre retraite.

Cette étape de votre vie exige une protection santé spécifique, et qui mieux que la mutuelle qui vous soutient depuis toutes ces années peut vous offrir un accompagnement aussi adapté à vos besoins ?

C'est pourquoi nous avons amélioré nos offres afin de vous offrir une couverture encore plus complète.

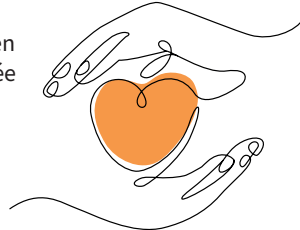
À la MMJ, nous croyons fermement en une protection sociale juste et équitable. Nous nous engageons à maintenir un équilibre entre votre âge, vos revenus et vos besoins en matière de santé.

Nous restons engagés à vos côtés, en vous offrant un accompagnement complet, que ce soit pour vos garanties dépendance, les services, la prévention ou l'action sociale.

Jean-Yves Anfray
Président de la MMJ

VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE !

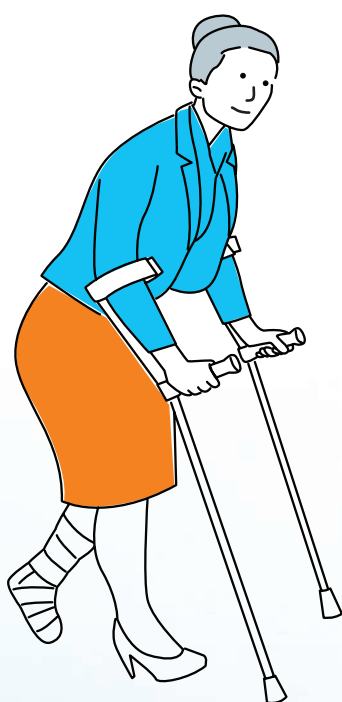
8 % En tant qu'adhérent retraité, vous bénéficierez en 2026 **d'une réduction jusqu'à 8 %** selon la durée de votre engagement. Une façon pour nous de vous accompagner durablement tout en allégeant votre budget santé.



GARANTIES AUSSI.

Parce que votre bien-être et votre santé évoluent avec le temps, nous avons adapté nos garanties pour mieux répondre à vos besoins : des prestations renforcées sur les soins essentiels aux seniors et une couverture optimisée, sans superflu.

VOUS ÊTES MIEUX REMBOURSÉS EN 2026 SUR :



Achat d'une paire
de béquille*

Tarif réglementé
ou prix pratiqué

50€

EN 2025

Remboursement MMJ :

18,30€

Votre reste à charge :

17,06€

EN 2026

34,16€

1,20€

Pose d'une prothèse
dentaire (inlay onlay)*

Tarif réglementé
ou prix pratiqué

250€

EN 2025

Remboursement MMJ :

40€

Votre reste à charge :

150€

EN 2026

90€

100€

*pour un adhérent souscrivant aux garanties Multi Santé



MA SANTÉ NE SE

Prévention, bien-être, confort et soins du quotidien : la MMJ renforce ses engagements pour votre santé avec des remboursements élargis et ciblés, pensés pour vous accompagner efficacement à chaque étape de votre vie.

PODOLOGIE

LA MMJ PREND SOIN DE MES PIEDS.

La MMJ prend en charge vos soins de pédicurie **jusqu'à 180€/an** et rembourse les semelles orthopédiques **jusqu'à 90€/an** en complément de l'Assurance maladie.



DÉPISTAGE

LA MMJ M'ENCOURAGE DANS MES DÉMARCHES DE PRÉVENTION.

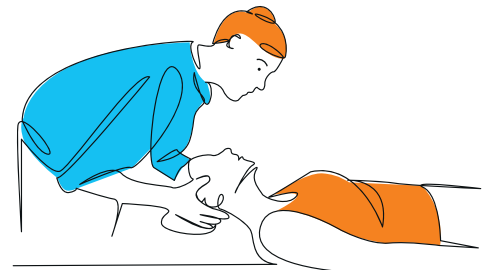
Jusqu'à 100€ remboursés pour les dépistages de cancers non pris en charge par l'Assurance maladie.

KINÉSITHÉRAPIE

LA MMJ ME REMBOURSE EN TOUTE SIMPLICITÉ.

Rééducation et soins : tout pour retrouver la santé rapidement !

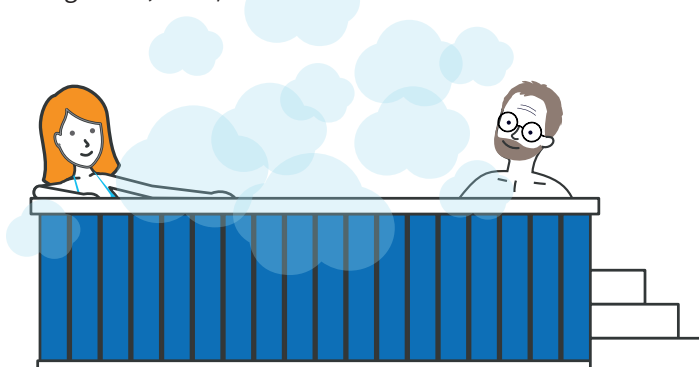
Tout comme pour les infirmiers, orthophonistes ou orthoptistes, vos séances de kinésithérapie sont prises en charge **jusqu'à 130%** de la base de remboursement de l'Assurance maladie.



CURES THERMALES

ON PENSE AUSSI À MON BIEN-ÊTRE. ✓

Pour vos cures, nos garanties incluent un forfait **jusqu'à 100€** pour assurer les dépenses non prises en charge par l'Assurance maladie (transport, hébergement, soins).



INCONTINENCE

MON CONFORT N'EST PAS MIS DE CÔTÉ.

Jusqu'à 70€ de remboursés pour l'achat de vos protections urinaires.

MARCHANDE PAS.



**AVEC OPTIMA,
NOS GARANTIES
SURCOMPLÉMENTAIRES
RENFORCENT VOS
REMBOURSEMENTS
SANTÉ**

3 formules :



Avec Optima Max, des remboursements supplémentaires jusqu'à :

- 300€ sur les prothèses dentaires
- 150€ sur les verres et/ou lentilles
- 200€ sur les cures thermales
- 120€ sur la médecine douce
- 100€ supplémentaires sur les semelles orthopédiques
- 200€ supplémentaires sur les aides auditives
- 50€ pour l'automédication (paracétamol, sirops, etc.)

Avec Optima Hospit, jusqu'à :

- 600€ sur les honoraires de médecins
- 60€/jour pour une chambre particulière
- 80€ pour les frais annexes (coiffeur, TV, manucure...)



REMBOURSEMENTS

**LA MMJ ME REMBOURSE EN TOUTE
SIMPLICITÉ.**

Nous traitons vos demandes en 72h en moyenne, et avec notre espace adhérent votre suivi est accessible en quelques clics.

QUE ME REMBOURSE LA MMJ ?

Pour vous permettre de bien comprendre la qualité de nos remboursements, nous vous présentons de nombreuses situations avec les différents niveaux de prise en charge qui vous sont proposés.

EXEMPLES	Tarif réglementé ou prix pratiqué	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Prémi Remboursement MMJ
HOSPITALISATION			
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20 €	0 €	20 €
Honoraires du chirurgien pour une opération chirurgicale :			
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-ACO)	443,00 €	271,70 €	0 €
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-ACO)	486,00 €	271,70 €	0 €
SOINS COURANTS			
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	30,00 €	19,00 €	9,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en ophtalmologie :			
- sans dépassement d'honoraires	31,50 €	20,05 €	9,45 €
- avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-ACO)	45,00 €	20,05 €	9,45 €
- avec dépassement d'honoraires libres (non adhérents à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-ACO)	60,00 €	14,10 €	6,90 €
Séance chez un masseur-kinésithérapeute avec dépassement d'honoraires	30,00 €	8,68 €	6,45 €
DENTAIRE			
Pose d'une prothèse Inlay ou onlay - panier maîtrisé	200,00 €	60,00 €	40,00 €
Pose d'une couronne sur un dent visible - panier libre	490,00 €	72,00 €	48,00 €
Pose d'un implant et d'une couronne dentaire - panier libre	1 300,00 €	72,00 €	48,00 €
OPTIQUE			
Monture et 2 verres progressifs - classe A 	210,00 €	37,80 €	172,20 €
Monture et 2 verres progressifs - classe B	640,00 €	0,09 €	0,06 €
AIDES AUDITIVES			
Aide auditive de classe I par oreille de plus 20 ans 	950,00 €	240,00 €	710,00 €
Aide auditive de classe II par oreille de plus 20 ans	1 515,00 €	240,00 €	160,00 €
MATÉRIEL MEDICAL			
Achat d'une paire de béquilles	50,00 €	14,64 €	9,76 €
Achat d'une prothèse capillaire de classe II	700,00 €	150,00 €	100,00 €
MÉDECINE DOUCE			
Une séance chez un pédicure - podologue	60,00 €	0,00 €	- €
CURE THERMALE			
Rhumatologie de 18 jours remboursée par la Sécurité Sociale	641,90 €	361,73 €	194,78 €
Frais de transport et d'hébergement	1 000,00 €	152,51 €	- €



**Remboursements MMJ
identiques ou supérieurs
au panier PSC du ministère**

Santé		Vita Santé		Multi Santé		Multi Santé+		Pléni Santé	
Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge	Remboursement MMJ	Reste à charge	
0 €	20 €	0 €	20 €	0 €	20 €	0 €	20 €	0 €	
171,30 €	135,85 €	35,45 €	135,85 €	35,45 €	171,30 €	0 €	171,30 €	0 €	
214,30 €	81,51 €	132,79 €	81,51 €	132,79 €	214,30 €	0 €	214,30 €	0 €	
2 €*	9,00 €	2 €*	9,00 €	2 €*	9,00 €	2 €*	9,00 €	2 €*	
2 €*	9,45 €	2 €*	9,45 €	2 €*	9,45 €	2 €*	9,45 €	2 €*	
15,50 €	15,75 €	9,20 €	22,95 €	2 €*	22,95 €	2 €*	22,95 €	2 €*	
39,00 €	6,90 €	39,00 €	13,80 €	32,10 €	18,40 €	27,50 €	29,90 €	16,00 €	
14,87 €	6,45 €	14,87 €	11,29 €	10,03 €	12,90 €	8,42 €	14,52 €	6,81 €	
100,00 €	40,00 €	100,00 €	90,00 €	50,00 €	90,00 €	50,00 €	90,00 €	50,00 €	
370,00 €	333,00 €	85,00 €	373,00 €	45,00 €	418,00 €	0 €	418,00 €	0 €	
1 180,00 €	583,00 €	645,00 €	773,00 €	455,00 €	1 018,00 €	210,00 €	1 168,00 €	60,00 €	
0 €	172,20 €	0,00 €	172,20 €	0 €	172,20 €	0 €	172,20 €	0 €	
639,85 €	270,06 €	369,85 €	330,06 €	309,85 €	430,06 €	209,85 €	500,01 €	139,90 €	
0 €	710,00 €	0 €	710,00 €	0 €	710,00 €	0 €	710,00 €	0 €	
1 115,00 €	420,00 €	855,00 €	620,00 €	655,00 €	820,00 €	455,00 €	1 020,00 €	255,00 €	
25,60 €	18,30 €	17,06 €	34,16 €	1,20 €	34,16 €	1,20 €	35,36 €	0 €	
450,00 €	475,00 €	75,00 €	475,00 €	75,00 €	475,00 €	75,00 €	475,00 €	75,00 €	
60,00 €	40 €/par acte Forfait de 160 €/an	20,00 €	40 €/par acte Forfait de 160 €/an	20,00 €	40 €/par acte Forfait de 160 €/an	20,00 €	50 €/par acte Forfait de 180 €/an	10,00 €	
85,40 €	194,78 €	85,40 €	194,78 €	85,40 €	194,78 €	85,40 €	194,78 €	85,40 €	
847,49 €	97,50 €	749,99 €	197,50 €	649,99 €	247,50 €	599,99 €	297,50 €	549,99 €	

Les remboursements sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.

CONCRÈTEMENT, C'EST

PRESTATIONS SANTÉ		PREMI SANTÉ	VITA SANTÉ	MULTI SANTÉ	MULTI SANTÉ+	PLENI SANTÉ
SOINS COURANTS						
Honoraires médicaux						
Généralistes ⁽¹⁾	OPTAM ⁽²⁾	100% TM	100% TM	100% TM + 20% BR	100% TM + 50% BR	100% TM + 70% BR
Spécialistes ⁽¹⁾	OPTAM ⁽²⁾	100% TM	100% TM + 20% BR	100% TM + 50% BR	100% TM + 120% BR	100% TM + 120% BR
Actes techniques médicaux	OPTAM ⁽²⁾	100% TM	100% TM + 20% BR	100% TM + 30% BR	100% TM + 50% BR	100% TM + 60% BR
Actes de radiologie et d'échographie	OPTAM ⁽²⁾	100% TM	100% TM + 20% BR	100% TM + 30% BR	100% TM + 50% BR	100% TM + 70% BR
Honoraires paramédicaux et analyses						
Auxiliaires médicaux (orthophonistes - infirmiers - orthoptistes)		100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM + 50% BR
Masseurs-kinésithérapeutes		100% TM	100% TM	100% TM + 30% BR	100% TM + 40% BR	100% TM + 50% BR
Pharmacie						
Médicaments remboursés par l'Assurance maladie	à 65%	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
	à 30%	35% BR	35% BR	100% TM	100% TM	100% TM
	à 15%	-	50% BR	100% TM	100% TM	100% TM
Médicaments prescrits non remboursés par l'AM - automédication : remboursement limité aux médicaments inscrits à l'ANSM		-	-	-	-	40 € / an
MATÉRIEL MÉDICAL						
Bilan podologie et Orthèses plantaires - Forfait annuel		100% TM	100% TM + 60€	100% TM + 70 €	100% TM + 90€	100% TM + 90 €
Petit appareillage - Dispositif médical divers		100% TM	100% TM + 35% BR	100% TM + 100% BR	100% TM +100% BR	100% TM + 200% BR
Prothèses mammaire - Forfait annuel		100% TM	100% TM + 150% BR	100% TM + 150% BR	100% TM +150% BR	100% TM + 150% BR
Prothèse capillaire totale, classe II, incluant un accessoire textile - Forfait annuel		100% TM	100% TM + 150% BR	100% TM + 150% BR	100% TM + 150% BR	100% TM + 150% BR
HOSPITALISATION						
Frais de séjour 100% TM		100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires et actes techniques médicaux						
Chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens ⁽³⁾	OPTAM-ACO ⁽²⁾	100% TM	100% TM + 50% BR	100% TM + 50% BR	100% TM + 110% BR	100% TM + 160% BR
	Hors OPTAM-ACO ⁽²⁾	100% TM	100% TM + 30% BR	100% TM + 30% BR	100% TM + 90% BR	100% TM + 100% BR
Chambre particulière : Forfait variable pour les Etablissement conventionnés RFH ⁽⁵⁾ et non conventionnés RFH						
Chirurgie-Médecine		-	33 € à 50 €	33 € à 50 €	33 € à 50 €	33 € à 50 €
Psychiatrie		-	33 € à 45 €	33 € à 45 €	33 € à 45 €	33 € à 45 €
Soins de suite et de réadaptation		-	18,5 € à 40 €	18,5 € à 40 €	18,5 € à 40 €	18,5 € à 40 €
Ambulatoire		-	10 € à 20 €	10 € à 20 €	10 € à 20 €	10 € à 20 €
Autres frais						
Forfait journalier: Etablissements de santé et psychiatriques, hors établissements médico-sociaux ⁽⁴⁾		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait acte lourd		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais d'accompagnant ⁽⁶⁾ : Hébergement et restauration au sein de l'établissement		-	25 € à 38,5 €	25 € à 38,5 €	25 € à 38,5 €	25 € à 38,5 €
Transport remboursé par l'Assurance maladie		100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
OPTIQUE ^(7 ; 9 - 10)						
Équipements «100% Santé» - Classe A (7; 9) - y compris suppléments		Frais Réels dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)				
Équipement «Tarifs libres» - Classe B ^(9 - 10)						
Verres complexes (la paire)		100% TM	100% TM + 180 €	100% TM + 210 €	100% TM + 260 €	100% TM + 300 €
Verres très complexes (la paire)		100% TM	100% TM + 210 €	100% TM + 260 €	100% TM + 340 €	100% TM + 400 €
Monture		100% TM	100% TM + 60 €	100% TM + 70 €	100% TM + 90 €	100 € (dont AM)
Lentilles remboursées ou non par l'AM - Forfait annuel		100% TM	150 € (dont TM)	160 € (dont TM)	170 € (dont TM)	250 € (dont TM)
DENTAIRE ^(7- 8)						
Soins et prothèses «100% Santé» (7)		Frais Réels dans la limite des Honoraires Limites de Facturation				
Soins dentaires						
Soins, endodontie, réparation		100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
Parodontologie remboursée par l'AM		100% TM	100% TM	100% TM + 25% BR	100% TM + 50% BR	100% TM + 300 €
Parodontologie non remboursée par l'AM - Forfait annuel		-	150 €	150 €	200 €	300 €
Prothèses à tarifs maîtrisés (honoraires limites de facturation) et libres ⁽⁸⁾						
Couronne sur dents visibles Incisive, Canine et Pré-molaire		100% TM	100% TM + 285 €	100% TM + 325 €	100% TM + 370 €	100% TM + 420 €
Couronne sur dents non visibles Molaire		100% TM	100% TM + 165 €	100% TM + 195 €	100% TM + 245 €	100% TM + 320 €
Bridge		100% TM	500 € (dont TM)	800 € (dont TM)	1000 € (dont TM)	1000 € (dont TM)
Inlay core		100% TM	100% TM + 15 €	100% TM + 75 €	100% TM + 100 €	100% TM + 115 €
Inlay onlay		100% TM	100% TM	100% TM + 50%	100% TM + 50% BR	100% TM + 50% BR
Prothèses amovibles ⁽⁸⁾						
Prothèse définitive à plaque base résine		100% TM	100% TM	625 € à 1450 € (dont TM)	650 € à 1500 € (dont TM)	650 € à 1500 € (dont TM)
Prothèse définitive supra-implantaire à plaque base résine		100% TM	100% TM	625 € à 1450 € (dont TM)	650 € à 1500 € (dont TM)	650 € à 1500 € (dont TM)

QUOI MES PRESTATIONS ?

Implantologie ⁽⁸⁾					
Implant - Forfait annuel	-	250 €	400 €	600 €	700 €
Prothèse sur implant	100% TM	100% TM + 285 €	100% TM + 325 €	100% TM + 370 €	100% TM + 420 €
Orthodontie					
Forfait par semestre - (6 semestres maximum pour un traitement)	100% TM	100% TM + 50% BR	100% TM + 100% BR	100% TM + 150% BR	100% TM + 250% BR
Surveillance, contention par semestre	100% TM	100% TM + 50% BR	100% TM + 100% BR	100% TM + 150% BR	100% TM + 250% BR
AIDES AUDITIVES					
100% SANTÉ Aides auditives «100% Santé» - Classe I ⁽⁷⁾⁽¹¹⁾	Frais Réels dans la limite des Prix Limites de Vente				
Aides auditives «Tarifs libres» - Classe II ^{(7) (12)} Aide auditive > 20ans ⁽¹³⁾ Forfait par oreille	100% TM	660 € / oreille	860 € / oreille	1060 € / oreille	1260 € / oreille
Frais d'entretien : aide auditive (pile - fourniture)	100% TM	100% TM + 70% BR	100% TM + 70% BR	100% TM + 70% BR	100% TM + 70% BR
EXAMENS ET DIAGNOSTICS PRÉVENTIFS					
NOUVEAU Ostéodensitométrie et dépistage cancer non remboursés par l'AM Forfait annuel		80€ max 30 € / acte	80€ max 30 € / acte	80€ max 30 € / acte	100€ max 30 € / acte
PREVENTION & BIEN-ÊTRE					
NOUVEAU Médecine douce : acupuncteur, chiropracteur ⁽¹³⁾ , diététicien ⁽¹³⁾ , ergo- thérapeute ⁽¹³⁾ , étio-pathe, homéopathe, ostéopathe ⁽¹³⁾ , pédicure-podo- logue ⁽¹³⁾ - Forfait annuel	-	160 € max 40 € / acte	160 € max 40 € / acte	160 € max 40 € / acte	180€ max 50 € / acte
Psychologue ⁽¹³⁾ , Psychothérapeute ⁽¹³⁾ , Psychomotricien ⁽¹³⁾ - Forfait annuel	-	120 € max 60 € / acte	120 € max 60 € / acte	120 € max 60 € / acte	120 € max 60 € / acte
Dispositif Mon soutien Psy jusqu'à 12 séances /an	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
Vaccins non remboursés par l'AM	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
NOUVEAU Protections pour l'incontinence sur prescription médicale - Forfait annuel	-	40 €	50 €	60 €	70 €
Cure thermique remboursée par l'AM ⁽¹⁴⁾					
Cure thermique avec ou sans hospitalisation : Honoraires médicaux, forfaits et soins thermaux remboursés par l'AM	-	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
NOUVEAU Frais d'hébergement et transport remboursés par l'AM- Forfait annuel	-	100% TM	100% TM + 100 €	100% TM + 150 €	100% TM + 200 €
AUTRES PRESTATIONS					
MMJ Assistance - Assistance à domicile (Aide à domicile, services de proximité, Aide au déménagement, Prévention stress au travail, Prise en charge des enfants, conduite à l'école...)	oui	oui	oui	oui	oui
Carte Blanche - Tiers payant - Réseau de soins	oui	oui	oui	oui	oui
Télémedecine : Téléconsultation médicale 7j/7 H24	oui	oui	oui	oui	oui
Magazine HMJ - Trimestriel	4/an	4/an	4/an	4/an	4/an
Espace adhérent - Espace personnel	oui	oui	oui	oui	oui
Accompagnement social de la MMJ	oui	oui	oui	oui	oui

- (1) **REMBOURSEMENTS EXCLUS** : majoration de la participation de l'assuré ou dépassements d'honoraires facturables en cas de non-respect du parcours de soins.
- (2) **OPTAM** : Option Tarifaire Maîtrisée, OPTAM-ACO : Option Tarifaire Maîtrisée Anesthésie Chirurgie, Obstétrique. Liste des médecins accessible sur le site annuaire.sante.ameli.fr
- (3) **HONORAIRES ET ACTES TECHNIQUES MEDICAUX CHIRURGICAUX** : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique.
- (4) **ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX** : Absence de remboursement du forfait journalier pour les séjours en EHPAD - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - maison de retraite médicalisée dont le but est d'accueillir et d'assister les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ; MAS - Maison d'Accueil Spécialisée - établissement médico-social accueillant des personnes adultes souffrant d'un handicap mental ou physique et en état de dépendance.
- (5) **CHAMBRE PARTICULIERE** : pour les établissements conventionnés par la Mutualité Fonction Publique (RFH) le remboursement de la chambre particulière est majoré et en conséquence le reste à charge est nul ou maîtrisé. La liste des établissements est consultable sur l'espace adhérent, depuis le site internet de la MMJ.
- (6) **FRAIS D'ACCOMPAGNANT** : s'applique pour l'accompagnement d'une hospitalisation d'un enfant mineur, d'un adulte de plus de 70 ans ou d'une personne en situation de handicap sur présentation d'un justificatif. La personne hospitalisée est bénéficiaire d'une garantie santé.
- (7) **100% SANTÉ** : équipements et prothèses tels que définis réglementairement, en vigueur au 1er janvier 2026.
- (8) **PROTHESES « TARIFS MAITRISES ET LIBRES »** : Les prestations figurant dans le tableau sont versées dans la limite des plafonds annuels suivants par personne protégée :

	Année 1	Année 2	Année 3 et 4	Année 5 et +
VITA SANTÉ MULTI SANTÉ	25% PMSS*	50% PMSS*	70% PMSS*	Pas de plafond
MULTI SANTÉ + PLENISANTÉ	30% PMSS*	60% PMSS*	80% PMSS*	Pas de plafond

* Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

- (9) **RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS D'OPTIQUE MEDICALE** : 24 mois minimum à compter de la date de facturation du précédent achat d'un équipement optique pour les assurés de 16 ans et +. Ce délai est réduit à un an en cas d'évolution de la vue (production d'une prescription médicale ou d'un justificatif de l'adaptation par un opticien) et pour les assurés de moins de 16 ans et à 6 mois pour les enfants âgés de moins de 6 ans. Pas de délai minimal de renouvellement pour les assurés présentant des conditions médicales particulières sur prescription d'un ophtalmologue (cf. liste des pathologies sur le site amel.fr) En cas d'équipement comportant des verres de catégorie différente (simple, complexe, très complexe), le forfait par verre correspond à la moitié du forfait prévu pour la paire.
- Possibilité de prise en charge de 2 équipements pour les assurés présentant un double déficit de vision et ne souhaitant pas porter de verres progressifs ou multifocaux.
- (10) **MIXAGE DES EQUIPEMENTS DE CLASSE DIFFERENTE** : possibilité de mixer un équipement de classe A (par ex : les verres) avec un équipement de classe B (par ex : la monture).
- (11) **ADAPTATION DE L'AIDE AUDITIVE** : réalisée par l'audioprothésiste, elle comporte sur 4 années : 1 séance minimum tous les 6 mois au-delà d'un an avec à chaque séance une vérification de l'efficacité de l'aide auditive, le réglage et l'entretien de l'appareil.
- RENOUVELLEMENT DE L'EQUIPEMENT** : aide auditive renouvelable au-delà de 4 ans, la date s'apprécie au regard de la date de facturation du premier équipement.
- (12) **DATE LIMITE D'APPLICATION DU TARIF ENFANT** : jusqu'à la veille du 21ème anniversaire.
- (13) **QUALITE DU PROFESSIONNEL** : agrément par la CNAMTS, professionnel disposant d'un numéro référencé au répertoire Adeli ou RPPS.
- (14) **CURE THERMALE** : la prise en charge des frais de cure thermique est subordonnée à l'accord préalable de l'AM après examen des ressources de l'assuré par cette dernière.

JE GÈRE MA SANTÉ SIMPLEMENT,

PRÉVOYANCE

EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE, LA MMJ VOUS SOUTIENT AVEC UN COMPLÉMENT FINANCIER.

DÉCÈS, PERTE D'AUTONOMIE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Rente dépendance (domicile ou hospitalisation)	-	217,50 €/mois	Domicile : 269,20 €/mois Hospitalisation : 538,40 €/mois	Domicile : 269,20 €/mois Hospitalisation : 538,40 €/mois ⁽²⁾

SI VOUS AVEZ DES ENFANTS À CHARGE OU MOINS DE 65 ANS

Capital décès ⁽¹⁾	25 % du TIB annuel	35 % du TIB annuel	100 % du TIB annuel	140 % du TIB annuel
Capital Invalidité Permanente et Absolue	70 % du TIB annuel	70 % du TIB annuel avec un minimum de 21 000 €	70 % du TIB annuel avec un minimum de 35 000 €	70 % du TIB annuel avec un minimum de 50 000 €
Capital décès ou Invalidité Permanente et absolue accidentelle	25 % du TIB annuel ou salaire de base	35 % du TIB ou salaire de base annuel	70 % du TIB ou salaire de base annuel	140 % du TIB ou salaire de base annuel
Rente survie pour l'enfant handicapé	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant	2 070,60 € par an et par enfant
Capital éducation ⁽¹⁾	-	8 282,40 € par enfant à charge	10 870,70 € par enfant à charge	12 423,60 € par enfant à charge

(1) Garantie ouverte jusqu'au 31/12 suivant le 65^e anniversaire du membre participant et au-delà, jusqu'à la date d'admission à la retraite ou en cas de présence d'enfant à charge (étudiant âgé de moins de 26 ans ou enfant handicapé(s)). **Doublement du capital si le décès intervient dans l'exercice des fonctions.**

(2) Inclusion assistance : téléassistance et aide aux aidants.

NB : les montants forfaitaires sont mentionnés en valeurs 2024.

ASSISTANCE HANDICAP ET DÉPENDANCE

POUR LES AIDANTS ET LES AIDÉS

Votre contrat inclut des prestations pour favoriser le maintien à domicile de l'aidé et accompagner l'aidant :

- Conseils et informations : informations juridiques, recherche de personnels de santé.
- Bilan avec un intervenant social, accompagnement avec un ergothérapeute et accompagnement budgétaire.
- Mise à disposition d'une auxiliaire de vie et services de proximité en cas d'hospitalisation ou de besoin de répit de l'aidant.



SÉCURITÉ CONNECTÉE AU DOMICILE

EN CAS DE CHUTE, JE SAIS QUE MES PROCHES SERONT PRÉVENUS.

La MMJ prend en charge le dispositif d'accompagnement à domicile Filattentive qui permet aux aidants d'intervenir en cas de chute grâce à l'installation d'objets connectés, soit 480€ pour l'installation et l'abonnement annuel à une montre connectée ou une tablette avec bracelet.



Votre espace adhérent, votre compagnon du quotidien



Simple, pratique et toujours à vos côtés, votre espace en ligne vous aide dans vos démarches :

- Suivez vos remboursements.
- Envoyez facilement vos factures, sans vous déplacer.
- Consultez vos contrats à tout moment.
- Téléchargez votre carte de Tiers Payant quand vous en avez besoin.
- Profitez d'un portail clair pour tout savoir sur les services et les actualités de la MMJ.

JE VIS PLEINEMENT !



SERVICES

AU QUOTIDIEN OU EN CAS D'IMPRÉVUS

- **Téléconsultations** : tous nos adhérents et leurs ayants droit peuvent consulter un médecin généraliste ou spécialiste 7j/7.
- **MMJ Assistance** : services de proximité et assistance à domicile en cas d'hospitalisation.
- **Soutien psychologique** en cas de besoin.
- **Conseils d'experts** (accompagnement social, budgétaire, juridique)
- **Aide à domicile** pour les personnes âgées de plus de 65 ans, aide aux personnes en situation de dépendance ayant déposé une demande d'APA (GIR 4 à 1) et allocation exceptionnelle pour la participation aux frais d'acquisition de petit matériel.



SOUTIEN FINANCIER

AVEC LA MMJ VOUS BÉNÉFICIEZ DE SOLUTIONS POUR PRÉSERVER VOS POUVOIR D'ACHAT

- **Prêts solidaires Moments de Vie** pour les jeunes retraités ou en cas de handicap et dépendance ou d'évènement exceptionnel (divorce, décès, intempérie...).
- **Des allocations d'entraide** jusqu'à 2 000 € en cas de difficulté liée à une situation familiale ou financière particulière, une dépense de santé coûteuse... ou une aide ponctuelle en cas de catastrophe naturelle.
- **Accès au réseau de soins Carte Blanche** avec des remises jusqu'à 40% en optique, 15% en dentaire et 20% en audio.
- **Des avantages chez nos partenaires** : 10 à 15% de réduction toute l'année dans les villages Clubs et Hôtels Miléades, réductions sur les montures solaires Optic 2000, 2 mois offerts pour toute souscription à une assurance animale avec SantéVet.

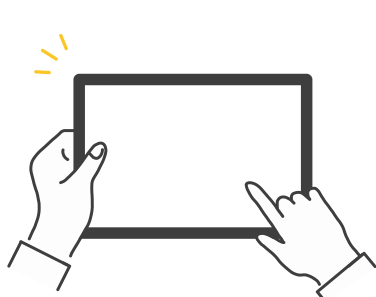
BIEN-ÊTRE

DES SERVICES DE PRÉVENTION POUR UNE RETRAITE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

- **Une plateforme santé** donnant accès à des cycles de webconférences thématiques.
- **Ateliers bien-être** (chant, retraite et numérique...).
- **Allocation de 350€** pour participer aux stages de notre partenaire Esprit retraite (dans la limite d'un stage).
- **Conseils diététiques** : des consultations téléphoniques gratuites avec des professionnels.



CONTACTEZ-NOUS, NOS ÉQUIPES SONT LÀ POUR VOUS.



mmj.fr



adhesion@mmj.fr



01 44 76 68 68

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h

